

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 1er juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Guy BILLAULT, maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Étaient présents :	M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE	M. Franck GUILLEMOT	M. Olivier LOUIS	
	M. Gautier GÉRARD	Mme Christine GAUDIN	M. Sylvain ADAMEC		
Absent excusé	M. Alexandre SERREAU	Mme Émilie PICHOT	M. Frédéric TOURNE		
Secrétaire	M. Gautier GERARD				

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2021 est lu et approuvé.

Délibération N°2021/015 : Projet éolien par Sté Energie TEAM

M. le Maire accueille M. BASLEY Valentin et son collaborateur de la Sté Energie TEAM pour un projet de parc éolien sur la commune de Bazoches en Dunois. Ceux-ci présentent le projet de faisabilité d'un parc éolien sur la commune suite au départ de la base aérienne de Châteaudun.

Ces études menées en concertation avec les élus, la population et les services de l'Etat permettront la réalisation du projet de Parc Eolien sur la commune de Bazoches-en-Dunois.

Par ailleurs, la réalisation du projet nécessitera l'obtention de diverses autorisations municipales telles que les permissions de voiries, autorisation de passage de câbles et réseaux, de plantation de linéaires de haies, d'utilisation et de renforcement éventuel des chemins sur le domaine ou la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'implantation d'un parc éolien et de ses équipements et aménagements connexes sur sa commune,
- DONNE pouvoir de Signature à Monsieur Le Maire afin de signer le cas échéant les permissions de voiries nécessaires à la réalisation des travaux de terrassement et l'enfouissement des réseaux électriques sur les voies et chemins communaux, ainsi que pour la plantation de linéaires de haies sur les terrains communaux.

Les travaux inhérents à ces différents aménagements restent à la charge de la société d'exploitation du parc éolien.

Cet accord est bien évidemment subordonné à l'obtention, par cette société, des accords des propriétaires et exploitants des parcelles concernées par ce projet.

Suite à cette présentation le conseil est favorable à ce projet pour une majorité de 6 pour, 1 abstention et 1 contre.

Délibération N°2021/016 : SE 475 : Décision modificative

Les inscriptions budgétaires pour les amortissements des subventions étant insuffisantes, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire un virement de crédit de 1 500,00 euros :

- en dépenses de la section d'investissement chapitre 021 du compte 2156 au chapitre 40 compte 1391
- en recettes de la section de fonctionnement chapitre 70 du compte 7011 pour 1000 € et du compte 70128 pour 500 au compte 777.

Délibération N°2021/017 : Changement de délégué CCCB suite à démission

Suite à la démission de M. SERREAU Alexandre du conseiller municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois, il convient de nommer un nouveau titulaire à la commission de la CCCB n°6 « affaires scolaires – transport – restauration », M. Franck GUILLEMOT est nommé titulaire et M. Christophe GAUDIN suppléant.

Et pour la commission n°8 « enfance – jeunesse » Mme Émilie PICHOT reste titulaire et M. Christian GASTINE est nommé suppléant.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération N°2021/018 : Compte 6232 (fêtes et cérémonies)

Suite au conseil du 23 mars 2021, une délibération étant nécessaire, le conseil municipal fixe une valeur maximale de 7 000€ dans le chapitre 6232 (fêtes et cérémonies) du budget primitif de 2021 qui se décompose comme suit : Evénements patriotiques 500€, mariages et décès 400€ et organisation des différentes manifestations 6 100€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération N°2021/019 : Adhésion GRPT d'achat d'énergies

Le conseil municipal de BAZOCHES EN DUNOIS

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de BAZOCHES EN DUNOIS a des besoins en matière de fourniture d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de service associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, Energie Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la Commune de BAZOCHES EN DUNOIS au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune de BAZOCHES EN DUNOIS sera informée du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire de la Commune de BAZOCHES EN DUNOIS, le conseil :

- Décide de l'adhésion de la Commune de BAZOCHES EN DUNOIS au groupement de commandes précité pour la fourniture d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la Commune de BAZOCHES EN DUNOIS dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la Commune de BAZOCHES EN DUNOIS pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de BAZOCHES EN DUNOIS, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habilité le coordinateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,
- Autorise le représentant du coordinateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenues par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Le conseil accepte à l'unanimité

Démission d'un conseiller

M. le Maire fait part de la démission de M. SERREAU Alexandre suite à son courrier reçu en Mairie le 31 mai 2021, celle-ci a été acceptée et sera transmise en Préfecture.

Tours de garde pour les élections Départementales et Régionales.

M. le Maire informe qu'il est indispensable de faire appel à des assesseurs extérieurs du conseil pour tenir les deux bureaux de votes Départementales et Régionales, les permanences seront les suivantes :

- 8 H à 13 H : Mrs Franck GUILLEMOT, Christophe GAUDIN, Olivier LOUIS, Sylvain ADAMEC et Christian GASTINE
- 13 H à 18 H : Mme Émilie PICHOT, Mrs Guy BILLAULT, Frédéric TOURNE, Gautier GÉRARD, Étienne MERCIER

Présentation d'un projet de micro-crèche sur la commune

Le Maire présente le projet de Mme Brosse pour la création d'une micro-crèche sur la commune qui pourrait s'installer dans les locaux de l'école existante après construction du nouveau groupe scolaire. Mme Gaudin rappelle qu'il était prévu d'aménager une bibliothèque dans ces locaux, le conseil émet un avis favorable sous réserves, car beaucoup d'incertitudes subsistent (construction de la nouvelle école et coût d'aménagement pour les normes d'une micro-crèche).

Fêtes du 14 juillet

Le conseil municipal souhaiterait organiser un apéritif, et un feu d'artifice, en attente des normes sanitaires en vigueur au 14 Juillet

Questions diverses.

M. LOUIS résume la réunion de la commission des travaux de la CCCB pour l'école de Ouarville, celle-ci est bientôt terminée. Il résume également la commission de culture-tourisme qui a eu lieu à Ouarville.

M. GAUDIN résume l'avancement des travaux du château d'eau.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- ❖ **Délibération N°2021/015 : Projet parc éolien par Sté Energie TEAM**
- ❖ **Délibération N°2021/016 : SE 475 : Décision modificative**
- ❖ **Délibération N°2021/017 : Changement de délégué CCCB suite à démission**
- ❖ **Délibération N°2021/018 : Compte 6232 (fêtes et cérémonies)**
- ❖ **Délibération N°2021/019 : Adhésion GRPT d'achat d'énergies**

Guy BILLAULT Maire,		Gautier GÉRARD Conseiller,	
Franck GUILLEMOT 1 ^{er} Adjoint,		Christine GAUDIN Conseillère,	
Christophe GAUDIN 2 ^{ème} Adjoint,		Sylvain ADAMEC Conseiller,	
Olivier LOUIS 3 ^{ème} Adjoint,		Émilie PICHOT Conseillère,	Absente excusée
Christian GASTINE Conseiller,		Alexandre SERREAU Conseiller,	Absent excusé
Frédéric TOURNE Conseiller,	Absent excusé	Secrétaire de séance, Gautier GÉRARD	

--	--	--	--